

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 31/05/2023      Séance du : 05/06/2023      Date d'affichage : 07/06/2023  
Conseillers élus : 8      Présents : 6      Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Bastien ROUX, Christian BALIGAND, Catherine FASSEUR

Étaient excusés : Lucie MORAILLON représentée par Catherine FASSEUR, Nicolas GUILLAUME

A été désigné secrétaire de séance : Christian BALIGAND

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 13 avril 2023, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 / BUDGET COMMUNAL

M. le Maire informe que le dossier de retraite pour invalidité de l'ancienne secrétaire de mairie sera finalisé dans les prochaines semaines.

Afin de le solder, il conviendra de prévoir de verser un traitement pendant cette période. Il est proposé de compléter l'article budgétaire « Personnel communal » pour un montant de 7 000 € à prendre sur l'article budgétaire correspondant à l'« Entretien des bois et forêts ». En effet, en accord avec l'Office National des Forêt, les travaux sur les bois de la Commune seront effectués en 2024.

Chap./art.	Libellé	Dépenses	Recettes
012/6411	Personnel titulaire	+ 7 000 €	
011/61524	Entretien bois et forêts	- 7 000 €	

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Décision Modificative n°1 sur le budget communal, telle que présentée.

### POINT SUR L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS DE SÉCURISATION DU CENTRE-BOURG

M. le Maire rappelle que l'entreprise Bourgogne Sud TP doit installer, le lundi 12 juin 2023, dans le centre bourg une signalisation temporaire et des chicane à titre expérimental, afin de sécuriser la circulation.

Cette installation est envisagée pour une durée de 3 à 4 mois.

A la suite de cette période, une réunion publique sera organisée avec les riverains, afin d'en évaluer l'usage et les effets.

### **POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ**

\* A l'école : le parquet des 2 classes doit être restauré et renforcé. Les armoires doivent être vidées, déplacées et entreposées dans la salle polyvalente pendant la durée des travaux ; ce qui induit que cette salle ne pourra pas être louée sur le mois de juillet.

Les membres du Conseil municipal se retrouveront le 7 juillet à 19h30 pour déménager les salles de classe.

\* 3 tonnes d'enrobé ont été livrées, pour reboucher les trous sur les routes communales. Bastien Roux marquera les zones à refaire afin de faciliter le travail de notre cantonnier. Les membres du Conseil municipal seront sollicités pour aider à effectuer ce travail.

\* Les plateformes des poubelles des Vignes et du Moulin Rabot seront faites au courant de l'été.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire demande au Conseil d'entamer une réflexion sur l'aménagement de la future zone naturelle
- M. le Maire propose d'installer un panneau « Corcelle - Commune de Bourgvilain » aux entrées et sorties du hameau de Corcelle. Ainsi, l'exercice du pouvoir de police sur la route départementale traversant le hameau, en limitant la vitesse pour sécuriser le déplacement sur cette voie, sera facilité.
- La lettre d'information de l'été sera distribuée dans les boîtes aux lettres à la fin du mois de juin.
- La balade nocturne de Bourgvilain aura lieu le mardi 29 août 2023 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.  
Prochaine séance du Conseil municipal, le 11 juillet 2023 à 19h30.